

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 19/04/2018 Dossier complet le : 26/04/2018 N° d'enregistrement : 2018_2476

1. Intitulé du projet

Aménagement de deux Zones d'Expansion de Crues sur la commune de Terdeghem par la création de deux aménagements hydrauliques en travers de la Moe Becque permettant de stocker provisoirement les écoulements

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Bajeux Prénom Etienne

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Etienne Bajeux, Président

RCS / SIRET

2	0	0	0	7	4	0	8	6	0	0	0	1	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°	Le projet impactera le profil en long et en travers du cours d'eau sur environ 35m au niveau des ouvrages de régulation, et de façon temporaire sur environ 72m au niveau des dérivations provisoires.
21°f	Le projet prévoit la création d'aménagements hydrauliques au sens de l'article R. 562-18 du Code de l'Environnement.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création de deux Zones d'Expansion de Crues sur la commune de Terdeghem (59).

La ZEC n°1 permet le stockage de 5 200 m3 sur 1,52 ha.

La ZEC n°2 permet le stockage de 42 720 m3 sur 4,98 ha.

La mise en place de deux aménagements hydrauliques est prévue sur chaque zone de rétention. Ils consistent en la réalisation d'un barrage en remblai et d'un ouvrage de régulation géré par automatisme sur chaque zone. Les capteurs auxquels seront asservis les ouvrages de régulation seront situés directement à l'aval (et à l'amont pour éviter la surverse généralisée) de chacune des ZEC.

Le projet prévoit également la création ou la viabilisation de pistes d'accès afin de maintenir les activités en place et permettre l'accès pour l'entretien des aménagements.

4.2 Objectifs du projet

Les aménagements permettront de protéger les zones à enjeux situées sur la commune de Steenvoorde pour les crues d'occurrence vicennale et de limiter les inondations pour des événements d'occurrence supérieure.

En termes d'enjeux, les aménagements permettront de protéger :

- 10 maisons, 1 dépendance, 1 entreprise et la voirie au droit de la rue de Terdeghem.
- 1 maison et 1 garage au droit de la rue de Poperinghe. Les jardins ne sont plus submergés.
- Au droit de la prairie en amont de la rue de Terdeghem, le pont agricole n'est plus submergé.
- Les jardins en rive gauche à l'aval de la rue Poperinghe ne sont plus submergés.

Les aménagements permettront également de limiter les remontées d'eau dans le réseau d'assainissement pluvial se rejetant à la Moe Becque et protégeront ainsi des enjeux (non comptabilisés dans la présente étude), et écrèteront les hydrogrammes vers l'aval et la Belgique. A noter que lors de la crue de mars 2012, plus de 80 habitations ont été évacuées avec, pour certaines de ces habitations, plus de 80 cm d'eau à l'intérieur.

Les aménagements seront à l'origine d'un accompagnement écologique dont les orientations retenues correspondent à celles du plan de gestion écologique de l'Yser : restauration d'habitats dans le lit mineur et les berges, diversification des faciès d'écoulement et actions sur la ripisylve.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée estimée des travaux sera de 6 mois (hors période de préparation). Ils se décomposeront en plusieurs phases :

- La première phase consistera en un nettoyage complet des sites, au décapage et stockage de la terre végétale sur l'emprise des travaux (barrage, zone de travaux uniquement) et à la construction des pistes d'accès provisoires.
- La seconde phase consistera à la dérivation temporaire des eaux de la Moe Becque. Cette phase sera limitée dans le temps et sera réalisée en dehors des périodes les plus impactantes pour les peuplements aquatiques (piscicoles et benthiques).
- La troisième phase consistera à la réalisation des barrages artificiels via le décaissement des zones sous les barrages, au remblaiement des fondations jusqu'au terrain projeté, à la mise en œuvre des ouvrages de régulation, et à l'exécution du remblai de corps des barrages et des surverses.
- La quatrième phase consistera en l'accompagnement biologique sur la Moe Becque : reprofilage du lit, recharge granulométrique et diversification des faciès d'écoulement.
- Enfin les dernières phases consisteront à la création et à la viabilisation des pistes d'accès, à la mise en place des équipements d'exploitation, au renappage de la terre végétale et aux plantations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les modalités de gestion des Zones d'Expansion de Crues restent minimales et aucune intervention n'est nécessaire en crue. Cependant, il sera nécessaire d'améliorer la connaissance du fonctionnement des ZEC par la mise en place de capteurs de niveau au droit des aménagements.

À noter que les ouvrages de régulation seront automatisés mais seront débrayables en partie haute avec un carré de fontainier.

Les ouvrages hydrauliques constitués par les barrages en travers du cours d'eau devront faire l'objet de surveillance et d'entretien, qui se décomposent en deux parties distinctes :

- Surveillance et entretien régulier : elle comprend la surveillance par inspection visuelle de barrage et ouvrage de régulation, des pistes de services et d'accès, des berges, de la végétation et de la lutte contre les animaux fouisseurs
- Surveillance et entretien particulier (ou événementiel) : elle comprend en particulier la surveillance en crue, l'inspection post-crue, le nettoyage des ZEC

La végétation devra être entretenue de manière à maintenir l'efficacité de l'ouvrage de façon pérenne. Le premier objet de l'entretien sera d'assurer le maintien d'une couverture herbacée homogène sur les talus de l'ouvrage. Un fauchage et un débroussaillage régulier limitera les risques d'installations des animaux fouisseurs.

Les pistes d'accès devront être régulièrement entretenues de façon à garantir leur viabilité. Cet entretien consistera essentiellement à combler les ornières et à maintenir un profil présentant un dévers vers l'extérieur pour faciliter l'évacuation des eaux de pluies.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à :

- Une demande d'autorisation environnementale au titre du Code de l'Environnement
- Étude de danger pour la création d'aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562-18 du Code de l'Environnement
- Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux et l'entretien des aménagements sur des parcelles privées
- Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie ZEC n°1 et n°2	1,52 ha et 4,98 ha
Longueur du barrage n°1 et n°2	90 m et 140 m
Largeur en crête	4 m et 4 m
Longueur du déversoir n°1 et n°2	15 m et 15 m
Hauteur maximale du barrage n°1 et n°2 (par rapport aux berges)	1,83 m et 3,15 m
Fruit des talus	3H/2V
Ouvrages de régulation (Hauteur, Largeur)	2,50 m (dont 50cm sous le fond du lit) x 1,00 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles concernées sur la
commune de Terdeghem :

ZEC Aval : ZD16, ZD17, ZD18, ZD19,
ZD25, ZD26, ZD27, ZD66, ZD67,
ZD101, ZD103

ZEC Amont : ZE01, ZE03, ZE04, ZE22,
ZE40, ZE41, ZE48, ZE52, ZE53, ZE55,
ZE84, ZE85, ZE86, ZE144, ZE148

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 3 3' 3 8" 209 Lat. 5 0° 4 7' 5 8" 639

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Terdeghem

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>- Le secteur d'étude se situe en partie sur des secteurs de zones humides. La ZEC amont se localise au droit de 0,70 ha de zone humide et la ZEC aval se situe au droit de 0,37 ha de zone humide.</p> <p>- Le secteur d'étude se situe par ailleurs en zone à dominante humide du SDAGE Artois Picardie 2016-2021 et zone humide prioritaire du SAGE de l'Yser</p>

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la commune de Terdeghem. La commune est couverte par un PPRI. Le PPRI a été prescrit le 16/01/2007 et approuvé le 28/12/2007. Il est annexe au PLU depuis le 02/04/2008.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La ZSC la plus proche est la n°BE2500003 "XESTVLAAMS HEVELLAND", située à environ 7,4 km au Nord-est de la ZEC n°1. - La ZPS la plus proche est la n°FR3112003 "MARAID AUDOMAROIS", située à environ 17,6 km à l'Ouest de la ZEC n°2.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En fonction des périodes d'intervention, le cours d'eau sera dérivé et des pompages seront effectués pour assécher le lit et installer l'ouvrage de régulation.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une purge des matériaux alluvionnaires et tourbeuses sera réalisée au droit des aménagements hydrauliques. Ces matériaux seront évacués et n'engendreront donc aucune influence.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remblais seront constitués de matériaux d'apport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise des ouvrages de la ZEC amont se situe sur des zones humides occupées par une prairie hygrophile et la ripisylve de la Moe Becque. En revanche, l'emprise des ouvrages et des voies d'accès de la ZEC aval permet d'éviter la zone humide identifiée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les surfaces concernées par les aménagements hydrauliques engendrent la consommation d'espace agricole. Les surfaces impactées sont d'environ 9 590 m ² sur la ZEC amont et 2 870 m ² sur la ZEC aval. À noter que la mise en eau pourra également provoquer une consommation temporaire des espaces agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Terdeghem est concernée par les risques technologiques suivants : - Risque transport de marchandises dangereuses - Risque engins de guerre
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Terdeghem est concernée par les risques naturels suivants : - Risque inondations - Risque de mouvement de terrain - Risque de séisme.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque de pollution chronique est présent au niveau des zones de travaux et des pistes d'accès mais sera limité par des mesures de gestion telles que : - Limiter les vitesses de circulation sur les pistes. - Arrosage des surfaces découvertes par temps sec. - Re-végétalisation des talus dès que possible. Le risque de pollution accidentelle au niveau des zones de travaux et des pistes d'accès mais sera limité par l'interdiction de stationnement, entretien et ravitaillement des engins en dehors de la zone d'installation du chantier.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'apport de matériaux pour la constitution des ouvrages en remblai engendrera un trafic supplémentaire. Cependant, cette nuisance sera temporaire. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance liée au trafic ne sera produit par le projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seules les machines présentes sur le site lors des travaux pourront être à l'origine de nuisances sonores. Après la réalisation des travaux, aucune nuisance sonore ne sera produit par le projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Lors de la phase travaux, un compactage des terres sera nécessaire pour la réalisation des ouvrages en remblai. Cette opération de compactage pourrait être à l'origine de vibration.</p> <p>Après la réalisation des travaux, aucune vibration ne sera produit par les aménagements.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Lors des travaux, le nombre de machines sur le site ne sera pas très élevé. Les émissions ne concernent que les gaz d'échappement des machines. Elles seront facilement diluées dans l'air ambiant. L'impact pendant la durée des travaux sera donc négligeable.</p> <p>Aucun impact sur les rejets dans l'air n'est à prévoir après la réalisation des travaux.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de favoriser l'intérêt paysager des zones d'expansion de crues. En effet, un accompagnement écologique est prévu sur la Moe Becque de manière à restaurer les habitats dans lit mineur et les berges, diversifier les faciès d'écoulement et réaliser des actions sur la ripisylve.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités agricoles actuellement en place pourront persister. Un protocole d'indemnisation est en cours de montage en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et la FDSEA.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Mesures d'évitement :

La restauration du lit mineur de la ZEC amont, telle que prévue dans le plan de gestion, n'aura pas lieu de manière à préserver une ripisylve d'intérêt; des habitats d'espèces protégées et des zones humides. Les interventions relatives au drainage seront réalisées à pied dans le lit mineur afin d'éviter les impacts sur la ripisylve.

- Mesure de réduction temporaire :

En phase chantier, une maîtrise du risque de pollution accidentelle et chronique sera de rigueur par la biais de différentes mesures de gestion (installation de chantier éloigné du cours d'eau, gestion des déchets de chantier hors site, ...)

La dérivation du cours permettra de maintenir la circulation des eaux et de la continuité écologique et sédimentaire.

- Mesure de réduction définitive :

Un dimensionnement adapté des ouvrages, la création d'un puit de lumière et la mise en place d'un substrat dans le fond sera garant de la libre circulation piscicole.

-Mesures compensatoires définitives :

Une compensation foncière de la zone humide est prévue au sein du projet. De plus, des mesures relatives à l'hydromorphologie de la Moe Becque seront entreprises en lien avec le plan de gestion de l'Yser au niveau de la ZEC aval.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Dossier d'autorisation environnementale

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Radinghem - eu - Wapper

le,

26/04/2018

Signature



